

Commune d'Elliant – séance du 16 décembre 2011

L'an deux mil onze

Le 16 décembre 2011 à 18 h 00

Le Conseil Municipal de la Commune d'ELLIANT (Finistère)
Dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence
de

M. François LE SAUX, Maire.

Etaient présents : Jean-Michel LE NAOUR – Annie PICHON
– Gérard LE BEC – Charles DERVOET – Ronan GOYAT –
Marc TANGUY – Isabelle NOHAIC – Janice SAVAGE –
Denis YAOUANC – Christine CAR – Jean Jacques
BERTHELOT - Yves L'HELGOUALC'H - Stéphane
OLLIVIER.

Absents excusés ayant donné procuration :

Jérôme RANNOU donne pouvoir à Annie PICHON.

Liliane DONNARD donne pouvoir à Gérard LE BEC.

Chantal RANNOU donne pouvoir à François LE SAUX.

Nelly LE NAOUR donne pouvoir à Charles DERVOET.

Absents non excusés : Philippe LE BORGNE– Iseult
POTDEVIN NICOLAS –Jean François LE TYRANT - Odile
LE GUIRRIEC - Damien FRANCES

Stéphane OLLIVIER a été élu secrétaire.

OBJET :

Approbation du compte
rendu du 18/11/2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à
l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 18
novembre 2011.

OBJET :

Décisions modificatives
Au budget

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de voter
les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT

- DM n°3

Dépenses

Chapitre 012 : charges de personnel et assimilé - **30 000€**

Recettes

Chapitre 70 Produits des domaines **30 000€**

- DM n°4

Dépenses

Chapitre 011 – **60 000€**

Recettes

60 000€

Article 1388 Taxes sur les terrains constructibles + 12 500€

Article 74835 Dotation Etat au titre compensation de la Taxe d'habitation + 33 950€

Article 10223 TLE + 6408€

Chapitre 022 Dépenses imprévues + 7142€

INVESTISSEMENT

- DM n°5

Dépenses

Chapitre 2111 - 167.73€

Chapitre 2138 – 1753.17€

Chapitre 2158 – 4250.77€

Chapitre 2182 – 8246.50€

Chapitre 2184 – 6871.32€

Chapitre 238 – 5000€

TOTAL : - **26.289.49€**

Recettes

Opération 115 – maison de retraite + **26 289.49€**

OBJET :

Municipalisation de la bibliothèque

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la bibliothèque est actuellement sous l'administration d'une association régie par la loi 1901.

Afin de développer la lecture, l'accès au multimédia et à l'Internet d'un plus grand nombre, il convient de reverser dans le domaine public ce service.

Commune d'Elliant – séance du 16 décembre 2011

L'établissement de lecture publique a pour ambition de poursuivre le partenariat avec le service de lecture publique du Conseil Général.

Des moyens vont être déployés et notamment l'installation de la bibliothèque au sein de la Maison de la Culture bretonne à partir de 2014.

Les tarifs municipaux votés en assemblée délibérante s'appliqueront à ce nouveau service municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

DÉCIDE :

- de municipaliser la bibliothèque.

OBJET :

Tarifs municipaux 2012

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs communaux pour l'année 2012

	Tarifs 2011 (en euros)	Tarifs 2012 (en euros)
<u>Matériel, Main d'Oeuvre (tarifs horaires) :</u>		
Tracto-pelle	54.55	55.37
Camion - Epareuse	40.65	41.26
Heure de Main d'Oeuvre	23.47	23.82
<u>Tarifs divers :</u>		
Fourniture de terre noire (1e m3)	5.87	5.96
Fourniture et transport de terre noire (1e m3)	8.43	8.56
<u>Cimetières-taxes funéraires :</u>	14.30	14.51
<u>Cimetière-concession :</u>		
Concession/15 ans	139.22	141.31
Concession/30 ans	272.88	276.98
Concession/50 ans	410.35	416.50

<u>Columbarium-concession :</u>		
Concession/5 ans	94.40	95.82
Concession/10 ans	172.55	175.14
Concession/20 ans	335.00	340
<u>Piscine :</u>		
Visiteur et moins de 5 ans	1.20	1.25
De 5 à 18 ans	1.80	1.85
De 5 à 18 ans, carnet de 10 tickets	1.48	1.50
Adulte	2.70	2.75
Adulte, carnet de 10 tickets	2.25	2.28 X 10
<u>Transports scolaires:</u>		
Elliant	49.35	50.00
Demi-trajet	31.50	32.00
<u>Centre aéré :</u>		
Centre aéré journée	12.00	12.20
Centre aéré : ½ journée sans repas	5.94	6.00
Centre aéré : ½ journée avec repas	7.82	7.94
Garderie matin	1.13	1.15
Garderie soir (+ goûter)	1.37	1.39
Garderie matin et soir	2.04	2.07
Centre aéré – enfants de l'extérieur – (sauf Tourc 'h)	Majoration +30,00%	Majoration +30,00%

<u>Tarifs adhésion bibliothèque</u>		
Enfants de 0 à 12 ans	X	5.00
Enfants de 12 à 18 ans + demandeurs d'emploi + étudiants	X	10.00
1 adulte	X	15.00
Famille	X	20.00
<u>Abonnement période de vacance</u>		
Moins de 3 semaines	X	5.00
Moins de 3 mois cumulés (Jeunes)	X	5.00
Moins de 3 mois cumulés (adultes)	X	10.00

Commune d'Elliant – séance du 16 décembre 2011

Tarifs réduits pour les familles de conditions modestes suivant le tableau ci-après :

BAREMES 2012 (revenus 2010)

	BAREME 1 : - 15%		BAREME 2 : - 30%		BAREME 3 : -50%	
	NET IMPOSABLE		NET IMPOSABLE		NET IMPOSABLE	
	1 PERSONNE	1 MENAGE	1 PERSONNE	1 MENAGE	1 PERSONNE	1 MENAGE
1 ENFANT	17 520	24 615	11 681	16 352	8 604	10 757
2 ENFANTS	21 024	28 032	14 089	18 689	9 678	11 831
3 ENFANTS	24 525	31 537	16 354	21024	10 757	12 906
PAR ENFANT EN +	3 504	3 504	2 337	2 337	1 075	1 075

	TARIFS 2011	TARIFS 2012
<u>Loyer à usage d'habitation :</u> (montant de la caution : 1 mois de loyer)		
Log, 1 rue Pierre Loti (mensuel)	324.50	328
Log, Etage – 9 rue de la mairie (mensuel)	432.60	437.40
Log, rdc – 11 rue de la mairie (mensuel)	432.60	437.40
Log, N°1, rdc – rue Pasteur (mensuel)	422.10	426.80
Log, N°2, étage – rue Pasteur (mensuel)	422.10	426.80
Bat.ZA de Kérambars (trimestriel)	1871.00	1892
<u>Loyer de terrains :</u>		
Location de terrain, 1'ha	138.65	140.73
<u>Droit de place – aire de Keryanic :</u>		
Borne camping-car (le jeton)	2.35	2.40
<u>Tarifs camping :</u>		
Adulte	2.03	2.05
Enfant – 7 ans	1.02	1.05
Emplacement	3.30	3.35
Voiture	0.97	1.00
Branchement électrique	2.24	2.30
Ordures ménagères	0.55	0.55

Tarif de groupe (colonie, centre aéré..)	1.56	1.60
Location annuelle emplacement mobil-home	1860.00	1880.00
<u>Restaurant municipal :</u>		
Repas enfant	2.68	2.72
Repas adulte	4.93	5.00
<u>Autres tarifs :</u> Sur décision de la commune		
Fourniture de buses pour entrée de champ, le ml	19.20	19.50
Bitumage cour et accès privé, le m2	11.30	11.47
Enrobés à chaud, le m2	20.00	20.30
Stère de bois	12.20	12.40

OBJET :

Avenants au marché de la maison de retraite

Monsieur le Maire expose au Conseil que suite aux travaux de restructuration de la maison de retraite des travaux supplémentaires sont nécessaires.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 - lot n°7 passé avec l'entreprise CARIOU pour un montant de – 2 219.92€ TTC.

CHARGE Monsieur le Maire de signer ledit avenant.

APPROUVE l'avenant n°2 - lot n°5 passé avec l'entreprise DLB pour un montant de – 565.40€ TTC.

CHARGE Monsieur le Maire de signer ledit avenant.

- Moins-value : Ets LE BIAVANT pour un montant de 812.40€ TTC
- Travaux supplémentaires : Avenir Habitat pour un montant de 3 013.72€ TTC

OBJET :

Subventions école publique élémentaire

Le conseil municipal a décidé de maintenir l'école publique élémentaire à son emplacement actuel et de lancer des travaux de restructurations et de valorisation.

Ce projet étant bien avancé (signature avec le maître d'œuvre, dépôt du permis, soumission à la commission de sécurité du SDIS...), le Conseil municipal doit délibérer afin de solliciter des aides financières à différentes institution.

Commune d'Elliant – séance du 16 décembre 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les futures demandes de subventions.

OBJET :

Indemnité de déplacement

Des agents de la collectivité sont amenés à se déplacer sur la commune pour répondre à leurs missions (école, mairie, salles municipales...). Ces déplacements engendrent des frais de déplacements qu'il convient de rembourser.

Afin de bénéficier de cette indemnité, les agents devront justifier de déplacements réguliers inhérents à leur poste qui seront recensés dans chaque fiche de poste dans la rubrique « caractéristiques particulières du poste ».

Cette indemnité est forfaitaire et annuelle.

La commission des finances propose :

- 1 déplacement hebdomadaire : 50€
- 2 à 3 déplacements hebdomadaires : 100€
- Déplacements quotidiens : 150€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'instauration d'une indemnité de déplacement

OBJET :

Vœu CNFPT

Dans la loi des finances rectificative pour 2011, un amendement du sénateur Jean Arthuis, abaisse la cotisation versée par les collectivités au Centre National de la Fonction Publique Territoriale de 1% à 0,9%, diminuant ainsi les ressources du CNFPT à hauteur de 33,8 millions d'euros par an. A compter du 01.01.2012 les collectivités et les agents ne pourront plus accéder à la formation professionnelle dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui, notamment obtenir le remboursement de certains frais annexes à la formation (transport). Des formations payantes sont également à l'étude au CNFPT afin de combler le déficit provoqué par cet amendement.

Le Conseil municipal, après délibération :

- Forme le vœu que la cotisation versée au CNFPT soit rétablie à 1% à compter du 01.01.2012
- Demande au CNFPT de maintenir le remboursement des frais annexes – quelque soit son budget - pour tous les stagiaires afin que les collectivités n'aient pas à supporter cette dépense.